

Procès-verbal

Conseil du 30 juin 2008

L'an deux mille huit, le lundi 30 juin à 20 h 30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 24

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2008

Présents : MARTIN Jean-Claude, ROLLAND Lionel , BOUSSIS Mohamed , DELORME Noëlle, ABEL François , VIVIANT Gilles, DALEX Roland, FILLARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, MAURY Guy , MEUSNIER-DELAYE François, PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, MARIN-LAMELLET Gabriel, DUBOIS Jean-Louis, CONCHON Régis, SENECHAL Michel, , BOURGEOIS Jean-Baptiste, BRUSSOL Laurent, BAUQUIS Alain, BARBAUX Anne , CHEVALLET Philippe, , EXCOFFIER Henri, FROELIG Pierre, MERMIN Yolande, GUINOT Jean-Jacques.

Absents : LEROY Jean-Yves, DUPASSIEUX Georges, PERRON Jean-Pierre , BUGUET Jean-Pierre, VIGNON Yves, DUFOUR FONTAINE David.

Suppléants présents sans droit de vote: GERMAIN Jean-Luc.

Assistaient également à la séance au rang du public :

Mme Thérèse MORFIN, responsable du secteur social, enfance, jeunesse,
M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,
M. Raphael VIVIANT, Responsable du service de l'Assainissement

Madame Marie Luce Perdrix est élue secrétaire de séance.

1) Adoption du Procès-Verbal du conseil du 26 mai 2008 :

Le conseil adopte le PV de la réunion du 26 mai 2008

2) Affaires foncières :

2-a) Bilan annuelle des opérations immobilières :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la loi n°95-127 du 8 février 1995 (article 11) et l'ordonnance n°2000-460 du 21 avril 2006 disposent que les collectivités locales doivent établir chaque année un bilan annuel des opérations immobilières de l'exercice écoulé. Ainsi, il présente au conseil le rapport qu'il a préparé et le soumet au vote.

Il s'agit :

Des acquisitions immobilières suivantes :

Dans le cadre d'un échange de terrain en limite de ZI, la communauté a procédé à l'acquisition:

- sur la commune d'Alby-sur-Chéran, de terrains permettant de régulariser la modification d'une limite parcellaire à l'entrée de la ZI de Montdésir (site Galderma)

Dans le cadre du projet d'aménagement des équipements sportifs près du collège René LONG, la CCPA a acquis différentes parcelles comprises dans l'emprise du projet pour une surface totale de 26 356 m²

Au total, la CCPA a acquis 26 427 m² pour un montant de 569 267,92 €.

Des cessions immobilières :

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté a cédé des terrains aux acquéreurs suivants:

M.YLDIRIM pour le lot n°1 de la ZI des Crêts de Viry

SEDHS pour l'emprise de la ZAC d'Orsan dans le cadre de la CPA

Dans le cadre d'un échange de terrain en limite de ZI, la communauté a procédé à la vente:

- sur la commune d'Alby-sur-Chéran, de terrains permettant de régulariser la modification d'une limite parcellaire à l'entrée de la ZI de Montdésir (site Galderma)

Au titre d'une régularisation de limite de voirie, la CCPA a cédé une parcelle extraite d'un chemin rural déclassé à un riverain

Au total, la CCPA a cédé 58 599 m² pour un montant de 530 988,59€ .

M. BOUSSIS s'étonne que, pour le même prix, la CCPA procède à des acquisitions pour une surface moitié moins importante que les cessions de terrains.

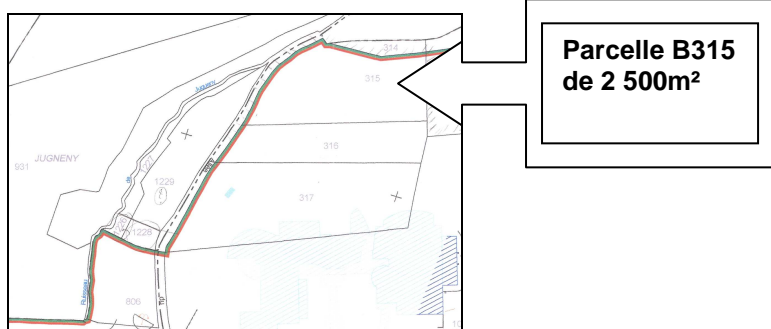
M.MARTIN explique que sur l'exercice 2007, une importante somme est affectée à la vente de l'assiette foncière de la ZAC d'Orsan à la SEDHS pour un prix de 7.60€/m². Ce prix, inférieur à la moyenne des acquisitions, correspond à l'avis des domaines. De plus, cette opération entre dans le bilan de la ZAC et constitue une opération neutre pour les finances de la CCPA.

Enfin, le bilan illustre la montée du coût de l'immobilier sur le territoire du pays d'Alby.

Le conseil adopte le bilan foncier 2007.

2-b) Acquisition foncière :

Dans le cadre de l'extension du secteur René LONG sur la commune d'Alby, le conseil décide de procéder à l'acquisition à l'amiable de la parcelle B315 de 2 500m² à Mme REY épouse GREILLER pour un prix de 50 000 €. Cette parcelle est concernée par la 1^{ère} tranche de travaux relative à l'aménagement du parking.



2-c) Vente du lot de la ZI des grands Vris sur la Commune d'Alby :

Suite au rachat par la CCPA du lot 2 de la ZI des grands Vris à la société ADS (Architecture Décoration Service), il est proposé de vendre cette parcelle N° 2124 de 7291 m² à la société FERRAND pour le prix de 35€/m².

M. GUERRAZ souhaite que la CCPA limite l'accueil dans la zone « Espace Leaders » d'entreprises déjà présentes sur la canton car cela n'apporte pas de Taxe professionnelle supplémentaire.

M. MARTIN indique que les investissements réalisés par l'entreprise vont augmenter les bases donc la taxe professionnelle.

Le conseil adopte cette cession à l'unanimité moins l'abstention de M. CHEVALET qui regrette que le dossier n'ait pas été examiné en commission économie.

2-d) Extension de la ZI espace leaders et réalisation d'un parc auto ; demande de DUP :

La sortie de l'autoroute au péage d'Alby sera remodelée afin d'encourager le développement du co-voiturage. Par délibération du 25 juin 2007, la Communauté de communes a confié à la SEDHS une étude pour l'extension de la ZI espace leaders sur 23 700 m² répartis sur 3 lots et la réalisation d'un parc auto de 150 places à la sortie du péage de l'autoroute A41. Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe étant aujourd'hui prêt, il est proposé au conseil de demander à M. le Préfet d'engager la procédure.

M.MARTIN précise que ce projet ne consomme aucune terre agricole puisqu'il s'agit d'un espace de dépôt de matériaux pour une entreprise de Travaux publics. La voie de desserte de cette zone sera reliée au réseau routier par le futur rond-point que le conseil général envisage de réaliser à la sortie de la bretelle de sortie de l'autoroute. Enfin, des liaisons piétonnières permettront de relier le parc-auto au péage de l'autoroute.

Mme MERMIN demande si le dépôt de matériaux n'est pas réglementé.

M.MARTIN indique qu'en l'absence de déclaration à la mairie, un dépôt de matériaux est interdit.

Le conseil adopte à l'unanimité le projet moins l'abstention de M. GUERRAZ.

3) Assainissement :

3-a) Rapport annuel du service d'assainissement relatif à l'exercice 2007 :

Le document établi par la communauté a pour objet de présenter aux élus du Conseil de communauté ainsi qu'aux maires du canton pour diffusion auprès de leur conseil et de leurs administrés, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce document prévu par l'article L. 2224-54 du code général des collectivités territoriales et par le décret n° 95-35 du 6 mai 1995, complète le rapport annuel relatif au service public de l'eau établi par le maire de chaque commune. Le rapport 2007 tel que proposé par les services a été diffusé en commission Environnement du 18/06/2008 pour commentaires.

Le conseil adopte le rapport annuel de l'exercice 2007 du service de l'assainissement et autorise Monsieur le président à le diffuser auprès des communes du canton.

3-b) Groupement de commande des travaux du Vieux Bourg à Alby, avenant au marché de travaux :

Un avenant au marché de travaux du « Vieux Bourg » à ALBY SUR CHERAN a été présenté par le cabinet Montmasson Ing. Conseil en C.A.O. du groupement de commande (C.C.P.Alby et Commune Alby/Chéran). A l'avancement des travaux, certains postes inscrits au Détail Quantitatif Estimatif ont été modifiés et certains travaux supplémentaires demandés en marge du chantier, telle la STEP de la Douat ou une téléalarme pour le poste de refoulement sous l'église. De plus la nature du sol a créé quelques surprises. Il en résulte un avenant de 50 230.48 € HT adopté par le conseil.

3-c) Convention de financement avec l'Agence de l'eau :

Le conseil décide d'adopter la convention de financement avec l'Agence de l'Eau qui attribue une subvention de 62 961€ pour les travaux d'assainissement du programme 071 situé à MURES pour le « collecteur de transport secteur chef lieu et hameau de Faraudet ».

3-d) Modifications de la Convention de « Déversement des effluents industriels » des Laboratoires Galderma:

Dans le cadre de son activité les LABORATOIRES GALDERMA souhaite modifier leur Convention pour « le déversements des effluents industriels dans le réseau d'assainissement collectif » signé le 09 février 2000. Après examen par les services et présentation en Commission Environnement, il est proposé de modifier l'article 7.2.2. de la convention en le calquant sur la réglementation des installations classées et notamment l'arrêté du 02 février 1998 .

Cet article concerne le niveau des débits et la qualité des effluents acceptés par la CCPA.

En réponse à M.BOUSSIS, M. VIVIANT précise que l'augmentation du niveau des indices de rejets constitue une marge de sécurité supplémentaire permettant à la société de prétendre à une classification « ISO 14 000 ».

Il précise également que plus la charge polluante augmente, plus la redevance versée à la CCPA est élevée.

Le conseil adopte l'avenant à la convention.

4) JEUNESSE :

4-a) Contrat Enfance Jeunesse

plaj' des vacances de printemps 2008 – subventions aux associations

Mme DELORME, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la solidarité indique que dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la CCPA apporte son soutien aux associations sportives et culturelles qui proposent pendant les vacances scolaires des activités aux enfants et aux adolescents.

Pendant les vacances de printemps, des associations ont proposé des activités ; le bilan de ces animations laisse apparaître un déficit à charge des associations.

Il est proposé au Conseil de Communauté qui l'accepte, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

- Alby Loisirs (enluminure et calligraphie) : 303, 44 €
- Viuz Animation Loisirs (rollers) : 788, 70 €
- ES Saint-Félix (foot) : 242, 04 €
- Club des Randonneurs du Chéran (VTT et via ferrata) : 105, 43 €

4-b) Contrat Enfance Jeunesse : convention avec la CAF de Haute-Savoie et le Conseil Général de Haute-Savoie pour le financement d'actions complémentaires

Mme DELORME rappelle que la Communauté de Communes a signé avec la CAF de Haute-Savoie un contrat enfance jeunesse qui permet à la collectivité de bénéficier de l'aide financière de la CAF dans le secteur enfance (RAM, multi accueil) et pour ses actions en direction de la jeunesse (accueils de loisirs de proximité notamment) pendant 4 ans (2007-2010).

Pour permettre à la CCPA de bénéficier d'un financement complémentaire pour des actions non prises en compte par le contrat enfance jeunesse, en l'occurrence les chantiers éducatifs, la CAF de Haute-Savoie (sur ses fonds propres) et le Conseil Général, réunis en commission mixte, proposent à la collectivité une convention de financement. Au terme de cette convention la CCPA bénéficiera, pendant 4 ans à compter de 2007 d'une aide annuelle de 8000€.

Le conseil adopte à l'unanimité le projet de convention.

4-c) Chantiers éducatifs : convention de coopération avec l'association Passage

Mme DELORME rappelle à l'assemblée que, depuis l'été 2006, la Communauté de Communes met en place des chantiers éducatifs qui permettent à des jeunes de 14 à 18 ans une première expérience de travail encadrée par les animateurs du service jeunesse. Sur proposition de la commission « social-cadre de vie-solidarité, il est proposé d'organiser des chantiers sur la période du 7 juillet au 18 juillet sur les communes de CHAPEIRY, GRUFFY, ALLEVES, CUSY.

Ces chantiers pourraient concerner 24 jeunes, répartis en 4 groupes ; chaque jeune effectuant 20 heures de travail rémunérées.

S'agissant d'une action ponctuelle de prévention spécialisée, les jeunes seront employés par l'association CHANTIERS EDUCATIFS MONT-BLANC, l'association PASSAGE apportant quant-à elle soutien administratif et technique.

Le coût pour la Communauté de Communes sera de 15 € de l'heure (coût total maximum pour 480 heures : 7 200 €).

M.MARTIN demande aux communes bénéficiaires de ces chantiers de prévoir un « élu référent » afin de faciliter le déroulement de l'opération.

La convention de coopération avec l'association PASSAGE est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

4-d) Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie

Depuis le 1^{er} juillet 2005 (date de l'intégration du multi accueil « les Bambins du Chéran » dans les services de la communauté de communes, une convention de prestation de services permet à la collectivité de bénéficier de l'aide financière de la CAF.

La CAF propose d'annuler et remplacer la convention de 2005 par une « convention d'objectifs et de financement » couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. La communauté de Communes pourra, sous réserve du respect des conditions fixées par la CAF (prise en compte des besoins des familles, égalité de traitement des usagers, application du barème national, recrutement de personnel qualifié, optimisation de la gestion, et soumission aux contrôles de la CAF), bénéficier de la PSU (prestation de service unique). Le projet de convention est adopté à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

5) Tourisme : contrat de travail saisonnier

Pour renforcer pendant l'été le service tourisme et permettre simultanément l'ouverture du point « I » et les animations extérieures, le Conseil de Communauté approuve un contrat de travail à durée déterminée (2 mois) et autorise le Président à le signer.

6) Chantier Local d'Insertion : demande de subvention à la Région Rhône-Alpes

Mme DELORME explique que depuis 2005, une démarche de territorialisation de la politique régionale pour l'emploi et la formation a été engagée par la Région Rhône-Alpes à travers 27 CTEF (Contrat Territorial Emploi Formation). Chaque CTEF dispose d'une enveloppe de moyens composés de différents dispositifs relevant de cette politique.

La dotation de base de la Région, pouvant être demandé par les ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion), intègre l'encadrement socio- professionnel, la formation des salariés en insertion et les crédits de petit équipement

Le Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby pouvant prétendre à ces financements, il est proposé au conseil de demander une subvention à la Région d'un montant de 18 207.59 € qui se décompose comme suit :

- 15 833 € au titre de l'encadrement socio professionnel
- 1 869.70 € au titre de la formation
- 504.89 € au titre du petit équipement.

M.MARTIN souligne le travail de Mme DELORME et des services pour obtenir cette subvention qui aidera à l'équilibre budgétaire du service des Chantiers d'insertion.

Mme DELORME, en réponse à M. CHEVALET précise que cette subvention peut être reconduite chaque année sur demande expresse de la collectivité.

M.MARTIN indique que, suite à des discussions récentes avec la Direction du Travail et le Conseil général, il semble se confirmer que les moyens financiers accordés par ces organismes aux chantiers d'insertion soient en réduction. Il convient de rester vigilant. En effet, il rappelle que l'insertion socio-professionnelle n'étant pas de la compétence de la CCPA, il ne serait pas normal qu'un déficit de ce service soit supporté par notre collectivité. Le conseil adopte à l'unanimité cette demande subvention à la Région.

7) Modification des statuts du SIGAL :

Le Syndicat Mixte Intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais est chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais et de la mise en œuvre et du suivi du Contrat de Développement Rhône-Alpes signé avec la Région. Afin de suivre les dossiers trois commissions ont été constituées suite aux élections municipales : l'Aménagement du Territoire, l'économie-emploi-formation et l'habitat-déplacement-cadre de vie. Afin de conduire le travail de ces commissions il est proposé de désigner un vice-président à la tête de chaque commission. Or il n'existe qu'un poste de vice-président.

La modification statutaire porte sur la suppression de la limite du nombre de vice-président.

Une autre modification porte sur une actualisation des statuts par la suppression de la liste des actions du contrat 2001-2006 aujourd'hui caduque.

Le conseil adopte à l'unanimité ses modifications statutaires.

M.MARTIN, par ailleurs Président du SIGAL, indique que l'enveloppe des indemnités de fonction reste identique. Seule une répartition différente est opérée pour indemniser ces nouveaux élus.

8) Commission Départementale d'Équipement Commercial :

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, M. le Préfet de la Haute-Savoie nous sollicite pour désigner les représentants des communes appelés à siéger éventuellement à la Commission Départementale d'Équipement Commercial. Après retour d'un questionnaire lancé auprès des communes, il est proposé au conseil de désigner, outre M. MARTIN, Président et M.DUPASSIEUX, Vice-président au titre de la CCPA, les élus suivants :

Nom	Prénom	Titre	Adresse	Commune
MARTIN	Jean-Claude	Maire	27 Chemin de la Cure	ALBY SUR CHERAN
PIROT	Valérie	Maire Adjointe	255 Route du Vieux Bourg	ALBY SUR CHERAN
DELORME	Noëlle	Maire	7 Route des Bauges	ALLEVES
ABEL	François	Conseiller Municipal	569 Route des Bauges	ALLEVES
PELLE	Gildas	Conseiller Municipal	Martinod – n° 8	ALLEVES
DUPASSIEUX	Georges	Maire	Croix Dupassieux	CHAINAZ LES FRASSES
PERRON	Jean-Pierre	Maire Adjoint	Les Carrés	CHAINAZ LES FRASSES
DALEX	Roland	Maire	Chef Lieu	CHAPEIRY
CLERC	Gyliane	Maire Adjoint	Les Blanchets	CHAPEIRY
GUERRAZ	Jean-Claude	Maire	270 Montée du Chef Lieu	CUSY
RENARD	Jean-Marc	Maire Adjoint	270 Montée du Chef Lieu	CUSY
PERDRIX	Marie-Luce	Maire	Rogney	GRUFFY
FERNANDES	Laurent	Maire Adjoint	Crêt Galère	GRUFFY
DUBOIS	Jean-Louis	Maire	418 Route des Bauges	HERY SUR ALBY
SENECHAL	Michel	Maire Adjoint	280 Chemin des Vergers	HERY SUR ALBY
BUGUET	Jean-Pierre	Maire	Chessy	MURES
BOURGEOIS	J-Baptiste	Maire Adjoint	Chef Lieu	MURES
BAUQUIS	Alain	Maire	485 Route de Pattu d'en Bas	SAINT FELIX
GIMENEZ	Jean-Pierre	Maire Adjoint	Route des Biollets	SAINT FELIX
EXCOFFIER	Henri	Maire	Lachat	SAINT SYLVESTRE
CHAPPUIS CORBIER	Anne-Laure	Maire Adjointe	Vouchay	SAINT SYLVESTRE
MERMIN	Yolande	Maire	617 Route d'Annecy	VIUZ LA CHIESAZ
SERRATRICE	Mickaël	Conseiller Municipal	125 Chemin du Champ du Loup	VIUZ LA CHIESAZ

9) Divers :

9-a) Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, mise en place d'un conseil de développement :

M. MARTIN informe l'assemblée que dans le cadre de la préparation du nouveau Contrat de développement qui sera signé avec la Région Rhône-Alpes, rebaptisé Contrat de développement durable Rhône-Alpes, le SIGAL est chargé de constituer un Conseil local de Développement composé d'élus et de partenaires socio-professionnels du territoire. Un appel à participer est donc lancé auprès des habitants, des entreprises et des associations en vue de l'organisation de la première réunion de mise en place prévue le 11 septembre 2008.

9-b) Demande subvention au titre des fonds européens de développement régional (FEDER) pour le projet de pépinière d'entreprises « Cité d'Orsan » :

Monsieur MARTIN propose que dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la compétitivité régionale et l'emploi, la communauté de communes du pays d'Alby dépose un dossier de demande de subvention relatif au projet de création d'une pépinière d'entreprises sur le site de la « cité d'Orsan » à Saint-Félix (74540). Il expose que le projet de la communauté de communes s'inscrit dans un programme plus vaste qui intègre la construction de bâtiments modulables destinés à la location et/ou à la vente auprès de créateurs d'entreprises ou de jeunes entreprises en développement. Compte tenu du coût de l'immobilier dans la région et de la nécessité de rationaliser l'espace, la cité d'Orsan offre une réponse modulable et évolutive. La communauté s'inscrit dans ce projet par l'acquisition de deux modules destinés à la location pour un coût d'achat estimé à 700 000 € HT. Cette opération permettra, compte tenu de l'implication des pouvoirs publics, à des créateurs d'entreprises artisanales ou de service de disposer rapidement de locaux adaptés à leur besoin pour un loyer modéré.

Compte tenu des caractéristiques présentées, l'opération de la cité d'Orsan correspond aux objectifs de « soutien à la création de pépinières d'entreprises » poursuivis par les institutions européennes ainsi que par l'Etat et la Région dans le cadre du FEDER – Rhône-Alpes.

M. BAUQUIS, Maire de Saint-Félix indique que le Permis de construire a été déposé en mairie ce jour.

Le conseil approuve l'exposé de Monsieur le Président et l'autorise à déposer une demande de subvention pour ce projet au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la compétitivité régionale et l'emploi.

9-c) Contrats pris par délégation :

M.MARTIN informe l'assemblée des contrats (Marchés et Baux) pris par délégation du conseil. Il s'agit de :

D.G01.08 : inspection vidéo du réseau d'assainissement essai d'étanchéité à basse pression d'air contrôle compactage au pénétromètre dynamique avec la **Régie Départementale d'Assistance - Conseil Général** de **13 507,50 € HT.**

D.G02.08 : regard de visite sous RN 201 vers viaduc de l'autoroute d'Alby avec **NAVET SARL** de **5 821 € HT.**

D.G03.08 : réfection de tampons à Cusy avec **ARAVIS ENROBAGE** de **12 570 € HT.**

D.G04.08 : maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du réseau collectif d'assainissement « *Secteur La Vettaz ; Chez Lombard* » à Viuz-la-Chiésaz avec **SAFEGE** de **10 540 € HT.**

D.G05.08 : maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du réseau collectif d'assainissement « *Secteur Les Mièges ; Balevaz* » avec **Guy DAVIET Ingénierie** de **16 037 € HT.**

D.G06.08 : maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du réseau collectif d'assainissement « *Chef-Lieu Haut* » à Allèves avec **Guy DAVIET Ingénierie** de **5 292 € HT.**

D.G07.08 : travaux divers de maintenance plomberie concernant le **gymnase René Long** avec **l'Entreprise DAGAND SA** de **4 314,58 € HT**

D.G08.08 : travaux dans les vestiaires du gymnase René Long avec **l'Entreprise CARRELAGE 74** de **5 270 € HT.**

D.G09.08 : travaux de couverture concernant le bâtiment ALBYLOC à Alby-sur-Chéran avec la **SARL MIEVRE ET FILS** de **11 811,72 € HT.**

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Marie-Luce PERDRIX

Jean-Claude MARTIN